



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MADAME MARIE-PAULE
NAKACH**

**DÉCISION N° DM-21-116
EN DATE DU 17 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme UNCCAS, représenté par Monsieur Cédric LEON, président, dont le siège social est situé au 3/11 rue Louise Thuiliez – 75019 Paris, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation de Madame Marie-Paule NAKACH, le 21 janvier 2021, pour une dépense de 395 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme UNCCAS, pour la formation de Madame Marie-Paule NAKACH, le 21 janvier 2021, pour une dépense de 395 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN